

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	23 Octobre 2017	Séance du : 7 Novembre 2017
	<u>Votes : 39</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le sept novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 32	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Etaient présents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Philippe VENTE (Lacoste) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Jean COSTES (Salasc) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault) ; M. Gérard VALENTINI (Valmascle) ; M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuveville).

Absents représentés : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) représenté par Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Marc FAVIER (Canet) représenté par Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) représenté par M. Claude REVEL (Canet) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Georges GASC (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Christian BILHAC (Péret).

Objet : Création des budgets annexes « Eau » et « Assainissement ».

Monsieur COSTE informe les membres du conseil communautaire que considérant la modification des statuts de la Communauté de communes du Clermontais relative à l'étendue des compétences optionnelles aux compétences « Eau » et « Assainissement » à compter du 1^{er} janvier 2018, il convient dès lors de créer les budgets annexes au budget général retraçant les opérations relatives auxdites compétences.

L'ensemble des budgets annexes suivants seront régis par la comptabilité M49.

- La création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Eau « INTERC'EAU », assujetti à la TVA et d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;
- La création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Eau « DSP SAUR », assujetti à la TVA ;
- La création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Eau « DSP PERETOISE », assujetti à la TVA ;
- La création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Assainissement « INTERC'EAU », assujetti à la TVA et d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;

- La création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Assainissement « DSP SAUR », assujetti à la TVA ;
- La création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Assainissement « DSP PERETOISE », assujetti à la TVA.

Toutes les dépenses relatives à ces services seront inscrites au budget 2018 des différents budgets annexes précités.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la commission Moyens généraux réunie le 25 octobre 2017.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création des budgets annexes suivants en comptabilité M49 :

- création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Eau « INTERC'EAU », assujetti à la TVA et d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;
- création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Eau « DSP SAUR », assujetti à la TVA ;
- création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Eau « DSP PERETOISE », assujetti à la TVA ;
- création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Assainissement « INTERC'EAU », assujetti à la TVA et d'une régie dotée de la seule autonomie financière ;
- création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Assainissement « DSP SAUR », assujetti à la TVA ;
- création au 1^{er} janvier 2018 d'un budget annexe Assainissement « DSP PERETOISE », assujetti à la TVA.

DIT que toutes les dépenses relatives à ces services seront inscrites au budget 2018 des différents budgets annexes précités.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20171114-2017-11-07-03-DE
Date de télétransmission : 14/11/2017
Date de réception préfecture : 14/11/2017